

Image not found or type unknown



Cession d'un fonds de commerce et contrat de franchise

Fiche pratique publié le 22/10/2014, vu 571 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un franchisé ne peut vendre son fonds de commerce librement.

Avant toute cession d'un fonds de commerce exploité en franchise, le vendeur est dans l'obligation de présenter le candidat trouvé à son franchiseur mais aussi d'obtenir l'agrément du franchiseur sur la personnalité du repreneur.

[Voir le détail](#)